



Grille tarifaire

Honoraires applicables lors de rencontres individuelles

↵	Bénéficiaire de l'aide sociale et jusqu'à 19,999 \$	30 \$
↵	Revenu de 20 000 \$ à 24,999 \$	35 \$
↵	Revenu de 25,000 \$ à 29,999 \$	40 \$
↵	Revenu de 30,000 \$ à 34,999 \$	45 \$
↵	Revenu de 35,000 \$ à 39,999 \$	50 \$
↵	Revenu de 40,000 \$ à 49,999 \$	55 \$
↵	Revenu supérieur à 50,000 \$	Tarif du TRA.

Dans le cas d'un revenu supérieur à 50,000 \$ les honoraires seront établis par le thérapeute en tenant compte de son tarif régulier

Honoraires applicables lors de rencontres de couples ou relationnelles

Le calcul est établi en majorant de 10 \$, les honoraires d'une thérapie individuelle

En vigueur depuis 1^{er} avril 2020 (sujet à changement sans préavis)